

Décision

Générale

colonial

Décision n° 112 du 18 février 1942

n° 112

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

18 février 1942

Numéro JO

n° 543 du 28/02/1942

Date du numéro

28 février 1942

TEXTE INTÉGRAL

Pour compter du 1er février 1942, les gradés ci-après sont cassés de leur grade et remis gardes méharistes de 2e classe, pour le moi suivant : « Ont, par leur négligence, permis la désertion de gardes méharistes appartenant à la même tribu qu'eux. » Ahmed Moussa, n° mle 163, sergent, au P. M. 1 : Youssouf Chide, n° mle 344, caporal, au P. M. 1 : Abdi Mahamout, n° mle 608, caporal, au P. M. 1. Les gardes méharistes désignés ci-dessus sont licenciés par mesure disciplinaire, pour compter du 13 février 1942. N'ayant pas atteint quinze ans de services ils ne peuvent prétendre à aucune indemnité.